

**SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DES LANDES**  
**140 avenue Camille CLAUDEL**  
**40280 Saint Pierre du Mont**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 5 juillet 2019**

**PROCES - VERBAL**

Le 5 juillet 2019 à 14h30, les adhérents du SST des LANDES, dont le siège social est situé : 140 avenue Camille CLAUDEL 40280 St Pierre du Mont ont été individuellement convoqués dans les locaux du Service à Dax, par le Président du Conseil d'Administration, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral pour l'année 2018
- Rapport comptable et financier de l'exercice 2018
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des Comptes et affectation du résultat, quitus aux administrateurs,
- Election du Président du service en remplacement de M. Claude BAUDIA,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président, Monsieur Claude BAUDIA, dépose sur le bureau le texte des résolutions, les rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et déclare tenir à disposition les pouvoirs. Il déclare la séance ouverte, accueille les participants et remercie de sa présence Monsieur Philippe Caron, représentant du cabinet d'expertise comptable et Monsieur Philippe Walter, représentant du Commissaire aux Comptes.

Avant de passer à l'ordre du jour, il expose qu'il ressort de la feuille de présence dûment signée par les participants et des pouvoirs dûment établis et signés, que l'Assemblée Générale Ordinaire est constituée de :

- nombre d'adhérents présents : 39
- nombre de voix présentes : 69
- nombre de voix représentées : 1680
- nombre total de voix présentes ou représentées : 1749

M. Georges Sansot est nommé Secrétaire de Séance.

**Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2019 par le Président :**

« Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous remercier pour avoir bien voulu, encore une fois, répondre présent à cette AG, qui va, comme d'habitude, revêtir pour moi une certaine importance. Car c'est la dernière fois que je présiderai cette réunion.

En effet, après 49 ans de participation à la Médecine du travail, dont 43 ans de présidence de votre Association, il m'a semblé que le moment était venu de « passer » la main, et de confier les rennes du Service de Santé au Travail à un successeur.

Le Conseil d'Administration, et moi-même, proposerons à votre suffrage la candidature de Marc de VALICOURT, qui jusqu'ici était membre du CA, en tant que représentant Patronal. Sa profession d'Assureur lui permet d'être compétent pour les problématiques liées à la Prévention sous tous ses aspects. Sa générosité, son dévouement bénévole, nous assure qu'il continuera la conduite du Service, dans l'Esprit qui a régné jusqu'ici dans notre Association. J'espère que vous voterez favorablement pour lui.

Il aura à son tour du pain sur la planche, car l'avenir est toujours chargé de lourdes menaces sur la vie future de nos Services, et plus généralement de la Médecine du Travail elle-même.

Vous vous souvenez que l'année dernière je vous avais parlé du rapport « LECOCCQ, qui prévoit de supprimer la structure associative des Services de Santé au travail, uniformisation nationale du taux de cotisation, avec subsidiairement, doublement ou plus de ce taux, par rapport au coût actuel. Et cela avec une offre réduite de prestations offertes aux Entreprises.

Or, malgré l'opposition unanime des représentants Syndicaux, Patronaux et Salariés, mais aussi, de l'ensemble de nos Personnels, Mme LECOCCQ n'en démord pas, probablement soutenue par le Gouvernement, qui voit là, une source de prélèvement important, en toute discrétion.

Nous ne savons donc pas de quoi l'avenir sera fait. Mais nous réfléchissons aux dispositions que nous allons pouvoir prendre afin de ménager au mieux cet avenir pour notre Service ; nous en reparlerons en temps opportun.

#### **Autres points de l'Ordre du jour**

Concernant les résultats de la Gestion du Service au cours de l'année écoulée, Je vais laisser à notre Expert comptable, ainsi qu'à notre Commissaire aux comptes, le soin de vous donner tous les renseignements voulus.

Par ailleurs, au cours de cette année, nous avons continué notre développement, et donc notre offre de prestations. Note effectif atteint maintenant 82 personnes, et cela à cotisations/coût constant. Notre Directrice va vous exposer dans le détail, cela mieux que moi.

#### **En conclusion**

Je vais évoquer ma conclusion de l'année passée, pour dire encore une fois, que le S.S.T.L. est bien géré, au service de tous les adhérents, et ceci malgré les aléas de la conjoncture et dans le respect des contraintes que nous imposent les pouvoirs publics. Je remercie tout le monde.

Nous apprécions plus que jamais la possibilité qui est laissée aux employeurs, de gérer paritairement les Services de Santé au Travail. Pour combien de temps ? L'avenir seul le dira.

Mesdames et Messieurs, merci de m'avoir écouté. »

Monsieur Marc De Valicourt, candidat au poste de Président du service poursuit en retraçant les étapes clefs de la présidence de M. Claude Baudia de 1976 à ce jour.

**1953 : Deux associations sont créées sur le territoire landais :** le Service de Médecine du Travail de Mont de Marsan et celui de Dax. Ces deux Services fonctionnent de manière indépendante avec, chacun, ses propres Conseil d'Administration, Président et Direction.

**1976 : M.BAUDIA devient Président du service de Mont de Marsan**

**1997 : Opérations de fusion menées, en 1997, entre les Services de DAX et MONT DE MARSAN :** création d'un seul service de santé sur le département des Landes ; Le Président du Service de Mont de Marsan devient aussi Président du Service de Dax.

**2004 : Adaptation du service à la réforme de la Santé au Travail. (décret du 28 juillet 2004) :** cela a constitué un bouleversement profond des modes de fonctionnement avec :

- l'apparition d'une périodicité bi annuelle pour un certain nombre d'examens médicaux,
- l'importance donnée au « tiers-temps », cad au temps passé par le médecin vers la prévention dans l'entreprise.
- L'apparition de professionnels d'horizons variés mais complémentaires : ergonomes, psychologues, techniciens etc ...

**2005 Modification des statuts de l'association avec une assemblée extraordinaire pour substituer les termes « Santé au Travail » à ceux de « Médecine du Travail »** (suite à la réforme de 2004) et modification du nom et du sigle de l'Association et tenir compte de la nouvelle composition du Conseil d'Administration imposée par le Code du Travail (**parité salarié et employeur**).

**2006 : construction d'un nouveau bâtiment à Saint Pierre du Mont et Installation du Centre Médical de Mont de Marsan dans ses nouveaux locaux de St Pierre du Mont, le siège social de l'association**

début de la constitution d'une équipe disciplinaire : embauche d'un toxicologue, un ingénieur HSE, un métrologue et deux formatrices Secouriste Sauveteurs du Travail

**2007 : premier exercice complet d'activité avec une équipe pluridisciplinaire,** avec l'embauche d'une documentaliste et d'un technicien informatique.

**2008 : La rénovation et l'agrandissement des anciens locaux de Dax s'est terminée en octobre 2008** et l'équipe du Centre de Dax a pu prendre possession de l'ensemble des locaux mis à sa disposition en fin d'année.

**2009 : Démarches auprès des Services de Santé au Travail des Pyrénées-Atlantiques en vue de mener une réflexion approfondie sur un rapprochement entre ces Services et le SST des Landes.** Cette initiative a été favorablement accueillie par l'ensemble des intéressés, de même que la DIRECCTE et les MITMO mais n'a finalement pas abouti.

**2010 : L'activité de l'équipe pluridisciplinaire a pris un rythme soutenu,** qui s'accroîtra en 2011 avec l'arrivée de deux collaborateurs supplémentaires. Les rapports des IPRP montrent qu'ils interviennent de plus en plus en soutien de l'action des médecins ( évaluation des risques, études de poste, pré-fiche d'entreprises, prélèvements, etc.).

**2011 : L'année 2011 a vu se concrétiser les premiers textes, législatifs, ouvrant la porte à la réforme du système de la Santé au Travail.**

la reconnaissance de la pénurie médicale s'est faite jour au travers de la légitimation de l'équipe pluridisciplinaire et de son travail, de l'intégration des infirmières du travail du fait de la modification de la périodicité des visites médicales et l'apparition des assistantes sociales et des assistantes en santé au travail. Par ailleurs, l'existence d'un pôle formation est reprise par ces textes qui confient aux Services de Santé au Travail la formation à la prévention des risques des salariés en entreprise.

**2012 : Initiée par la loi du 20 juillet 2011 parue au Journal Officiel du 24 juillet 2011, la réforme de la Santé au Travail a été menée à terme par la parution, le 31 janvier 2012, de deux décrets datés du 30 janvier 2012.**

Synthétiquement, les points innovants de ces textes réglementaires concernent surtout la mission des Services et les moyens que ces derniers peuvent mettre en œuvre.

Cette réforme a eu un impact considérable sur la vie du Service : elle a entraîné, pour la préparation, la réflexion et la concrétisation du projet de service institué par la loi, un travail collectif particulièrement soutenu. Par ailleurs, un effort de formation extrêmement conséquent a été consenti par le Service et un nombre important de ses salariées, pour mettre en œuvre les futurs métiers d'infirmiers et d'assistants en santé au travail.

Impacts de la réforme de 2012 :

- le médecin du travail devient véritablement un manager d'équipe pluridisciplinaire,
- l'intégration de nouveaux métiers comme celui d'infirmier en santé au travail et d'assistant en santé au travail,
- un partage et une répartition des travaux très larges : la majeure partie des actions en milieu de travail peut être confiée, par le médecin du travail, aux pluridisciplinaires.
  - la définition de la surveillance médicale renforcée est simplifiée et regroupée dans un seul article du Code du Travail,
  - la périodicité des visites médicales est élargie de un à deux ans pour les salariés en surveillance renforcée,

**2013 : L'année 2013 a été le premier exercice complet d'application de la réforme avec le premier agrément du service** - le Service des Landes a été le premier Service d'Aquitaine à recevoir son agrément issu de la nouvelle réglementation.

**2014 : En matière de ressources humaines, l'équipe pluridisciplinaire représente à la fin de l'exercice 56 personnes soit 86% de notre personnel dont 6 infirmiers.**

L'ensemble des infirmiers a réussi son parcours de formation en Santé au Travail (Diplôme Universitaire de Bordeaux).

**2015 : Construction du nouveau centre de Biscarrosse sis Zone Altaïr et inauguration en présence du Médecin Inspecteur.**

L'ancien local sis 31 Passage du Petit Sellier à Biscarrosse dont le service est également propriétaire a été loué au 1er janvier 2016.

L'année est aussi marquée par le changement du logiciel métier qui a demandé une forte implication du personnel.

**2016 : L'année 2016 a été marquée par la préparation de la réforme qui s'est concrétisée en fin d'année avec la parution des décrets d'application en décembre 2016** suite à la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015.

Nombreux Impacts notamment :

- apparition d'une nouvelle surveillance médicale spécifique des salariés affectés à des postes présentant des risques particuliers pour leur santé ou leur sécurité, celles de leurs collègues ou de tiers.

- Adaptation des protocoles infirmiers en vue de la réforme et de la demande d'agrément intermédiaire
- Nouvelle distinction entre salarié sans risque, salarié avec surveillance adaptée et salarié en surveillance renforcée avec une nouvelle périodicité de visite (5 ans, 3 ans, 2 ans).

**2018 : Le service obtient le renouvellement de son agrément pour 5 ans avec un nouveau projet de service. Le service comprend 77 salariés dont 70 au sein de l'équipe pluridisciplinaire fin 2018.**

A l'issue de cette présentation, les adhérents présents remercient le Président Claude BAUDIA pour son implication et son travail bénévole au bénéfice du SSTL et de ses missions durant ces nombreuses années.

## **1) RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2018**

Le Président présente ensuite avec la direction à l'Assemblée Générale le rapport sur l'activité du Service de Santé au Travail des Landes, au cours de l'année 2018. Un exemplaire de ce rapport ayant été remis à chaque participant à son entrée en séance, le Président en aborde les grands points, s'en remettant aux questions quant aux autres éléments.

### **Activité 2018**

#### **❖ Dépenses.**

En termes d'exploitation, l'exercice 2018 est, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement hors amortissements, supérieur aux prévisions : le montant des charges de fonctionnement atteint 701 988 euros contre 622 906 euros en 2017, soit une hausse de 12.7%.

Cet écart se caractérise par les points particuliers suivants :

- ✓ le poste le plus important est celui constitué par les rémunérations :

La hausse des salaires bruts est de 1,7% et celle des charges de -1.2%.

Le taux de charge sur 2018 est de 43.97% . Le CICE est de 91 846 €.

Sur 2018, les embauches suivantes se sont concrétisées : 9 recrutements en CDI (contre 2 départs) et 3 recrutements en CDD. (cf détail page 6).

Les embauches suivantes n'étaient pas prévues au budget :

- 3 embauches de secrétaires ont été réalisées (dont une en CDD) afin d'organiser les équipes autour d'un médecin, un infirmier et une secrétaire ;
- une technicienne spécialisée sur le risque chimique a été embauchée pour compléter les secteurs de Dax et Capbreton ;
- un assistant administratif en CDD.

L'intéressement figure pour la première fois à hauteur de 27 144 € suite à l'accord signé en même temps que la mise en place d'un PEE et PERCO.

La comparaison, poste par poste, des comptes de charges fait notamment apparaître les écarts significatifs suivants :

- Le poste formation atteint 57 292 € contre 32 774 € en 2017 ;
- Les dépenses d'entretiens et réparations sur biens immobilier sont en hausse de 8 636 € du fait de travaux exceptionnels sur les bâtiments (menuiserie Dax, refonte zone d'accueil Capbreton et éclairage bureaux de Saint Pierre du Mont) ;

- Le poste réparation sur matériel médical est en hausse de 5 935 € du fait de l'étalonnage des audiogrammes et de la maintenance des visiolithes ;
- Les frais de maintenance ont augmenté de 13 000 € en lien notamment avec le fournisseur VAL SOLUTIONS du logiciel métier PREVENTIEL du fait du portail adhérents (+ 3000 €), SEFTI pour la maintenance chauffage et clim (+ 4000 €) et TOPBIZ pour les imprimantes dans les centres annexes (+2800 €);
- le poste honoraires est en hausse de 12 043 € du fait des frais engagés pour la communication de crise liée à la réforme à venir et au rapport Lecocq ainsi qu'à l'externalisation de la paye ;
- tandis que les frais de locations de salles ont augmenté afin d'améliorer la qualité des centres annexes (+ 6000 € environ liés aux locations de Mimizan et Saint Geours) ;
- les frais de déplacement AVIP et PRESANSE (Nouvelle Aquitaine et Nationale) sont en augmentation de 4 821 € avec le renforcement de la structuration de la fédération et le soutien au projet APPTIV ; les cotisations à PRESANSE sont en hausse de 5 867 € ;
- Le montant des pertes sur créances de l'exercice est en baisse de 7 250 € et celles sur exercices antérieures en hausse de 14 439 € ;

#### ❖ Recettes.

Pour rappel, les recettes s'organisent autour de trois grands chapitres : cotisations liées à l'activité, plus-values financières et provisions ou recettes diverses.

Concernant les recettes liées à l'activité, le taux de la cotisation principale du Service est fixé à 0,37 % de la masse salariale plafonnée.

Au 31 décembre 2018, les recettes enregistrent les évolutions suivantes :

Les recettes globales sont en hausse de 267 502 € par rapport à 2017.

Les recettes liées aux cotisations sont au-dessus du niveau budgété (+ 2.32 €) et en hausse de 4.48 % (264 306 €) par rapport à 2017.

La cotisation générale : elle est en hausse 2.36 % (+133 109 €) par rapport au budget et en hausse de 5.30 % (+ 290 405 €) par rapport à 2017.

Le budget 2018 a été établi en prenant en compte une évolution de 3% de la masse salariale qui atteint fin 2018 +5.31 %.

Les cotisations des intérimaires : elles ont augmenté de 2.26 % (4 965 €) par rapport au budget et diminué de 1.52% (- 3 482 €) par rapport à 2017. Le service a pu ainsi voir plus de 3 357 salariés en visites sur 2018 mais peine encore à répondre à l'ensemble des demandes de visites médicales notamment pour les caristes ou les électriciens qui sont classés en SIR.

Les forfaits adhésions sont en baisse de -1.52% (- 1 945 €) par rapport à 2017 et en hausse de 9.52 % par rapport au budget (+ 10 950 €). Les droits d'entrée sont en baisse de 1 555 € par rapport à 2017 et de 535 € par rapport au budget.

Les forfaits spécifiques : ils sont en hausse de 1 224 € par rapport à 2017 et de 3 128 € par rapport au budget ; cela correspond aux demandes de visites pour les salariés éloignés notamment dont l'entreprise est basée sur un autre département ;

Les saisonniers : cette cotisation a baissé de 9 360 € par rapport à 2017 et de 7 985 € par rapport au budget du fait de la disparition de l'obligation de suivi individuel;

Les loyers perçus représentent 44 100 euros avec la location de Biscarrosse ;

Au 31 décembre 2018, les recettes atteignent 6 216 355 euros et compte tenu des dépenses, l'exercice se clôt par un résultat bénéficiaire de 7 803,96 € contre 8 411 euros en 2017, avec des amortissements à hauteur de 223 551 €.

**Le coût annuel de revient par salarié (67 497 salariés) s'établit à 92 € HT.**

## **BILAN DES PRESTATIONS 2018 ET DU PROJET DE SERVICE**

Les prestations du SST des Landes ont bénéficié à 6568 adhérents soit 63 % de nos adhérents.

Le détail de l'action individuelle médicale (visites et entretiens) et l'action en milieu de travail figure dans le rapport de la direction transmis à la DIRECCTE et va vous être présenté également.

A l'issue de cette intervention, Mme Anne PLANTIF, Directrice du Service, présente un power point à l'Assemblée, dans lequel est détaillé l'ensemble des prestations de suivi individuel et d'action en milieu de travail effectuée en 2018, et citée ci-dessus, par l'équipe pluridisciplinaire au profit des adhérents du Service et les actions du projet de service.

Après divers échanges, tant sur ces actions que sur l'impact de la réforme, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

### **2) PRESENTATION DES COMPTES ET BILAN POUR L'ANNEE 2018.**

Il est poursuivi par la présentation à l'Assemblée par M.CARON, expert comptable des comptes de résultat et du bilan, au titre de 2018. Une synthèse figure en annexe du présent PV.

Après avoir rappelé que le produit d'exploitation 2018 est composé de la cotisation appelée sur un pourcentage égal à 0,37 % sur la masse salariale individuelle plafonnée et des cotisations forfaitaires pour les salariés saisonniers et les intérimaires, il est présenté les quelques éléments marquants de l'exercice.

A la suite de ces présentations, aucune question n'est soulevée et la parole est donnée au Commissaire aux Comptes.

### **3) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

M.WALTER, du cabinet KPMG, Commissaire aux Comptes, fait alors lecture de son rapport sur les comptes et bilan de l'exercice 2018 et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le Président et M.WALTER ayant répondu aux diverses questions relatives aux comptes, il est proposé à l'Assemblée de passer au vote des résolutions relatives à l'ordre du jour.

### **4) APPROBATION DU RAPPORT, DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT.**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture, par le Président, du rapport d'activité du SST des Landes, au titre de l'année 2018, l'Assemblée Générale approuve ce rapport, établi conformément à l'Arrêté du 09-12-1971.

Cette résolution est adoptée par 1749 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture, des comptes de résultats de l'exercice et du bilan arrêté au 31-12-2018 des rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que des commentaires sur les évolutions les plus significatives des différents postes de recettes et de dépenses, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2018 du SST des Landes, décide d'affecter le bénéfice de 7 803.96 euros au report à nouveau et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Cette résolution est adoptée par 1749 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**5) ELECTION DU PRESIDENT et POUVOIRS POUR LES FORMALITES****TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts de l'Association, élit Monsieur Marc De VALICOURT en qualité de Président du S.S.T des Landes, pour un mandat d'une durée de 4 ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par 1713 voix pour, 3 voix contre et 11 abstentions.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au Conseil d'Administration, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales d'usage, signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée par 1713 voix pour, 3 voix contre et 11 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Claude BAUDIA, remercie l'Assemblée et déclare la séance levée.

Fait à DAX le 5 juillet 2019

**Le Secrétaire de Séance,**

**Georges SANSOT**

**Le Président,**

**Claude BAUDIA**